



Rapport de pays ou de juridiction

ROYAUME-UNI

Site Web : www.ico.gov.uk

La société de surveillance

Le Commissariat à l'information du Royaume-Uni (le Commissariat) a accueilli la 28^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée en novembre 2006, sous le thème « la société de surveillance ». Le Surveillance Studies Network a abordé ce thème dans un rapport spécial. Au cours de l'année suivante, les travaux du Commissariat ont surtout porté sur les aspects de la société de la surveillance et sur les façons de réduire les dangers liés à une collecte excessive de données. La question a soulevé un grand débat dans les médias et le commissaire et son personnel ont témoigné devant deux comités parlementaires restreints mis sur pied pour examiner les questions de surveillance.

Lors de sa présentation devant le comité restreint des affaires intérieures, le commissaire a plaidé en faveur d'une application plus vaste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP). L'ÉFVP est un outil largement utilisé dans d'autres parties du monde, et le Commissariat souhaite s'inspirer des exemples de pratiques exemplaires pour concevoir une méthodologie propre au Royaume-Uni. Le Commissariat a chargé une équipe, dirigée par l'Université Loughborough, de publier une étude sur l'ÉFVP, y compris un guide convivial pour son application. L'étude et le guide seront lancés à une conférence prévue pour décembre sur la société de surveillance (*The surveillance society : Turning debate into action*).

What price privacy now?

En décembre 2006, le Commissariat a publié le livre *What price privacy now?*, qui décrit les réactions des médias, de l'industrie de la sécurité, des organismes financiers et du gouvernement au rapport précédant sur le commerce illicite de renseignements personnels. De nombreuses organisations ont pris des mesures pour accroître la sensibilisation et resserrer la sécurité et le gouvernement a commencé les consultations sur l'imposition d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans pour les personnes reconnues coupables d'avoir recueilli ou communiqué illégalement des renseignements personnels, pour faire suite à la demande du Commissariat. Les personnes consultées étaient généralement favorables à l'imposition de peines plus sévères, et la clause 75 du nouveau projet de loi sur

la justice pénale et l'immigration rendra possible l'imposition d'une peine d'emprisonnement de deux ans pour les personnes déclarées coupables par mise en accusation et de dix mois pour les personnes déclarées coupables par procédure sommaire, en vertu de l'article 55 de la *Data Protection Act* (loi sur la protection des données).

Codes de déontologie

En août dernier, le Commissariat a lancé un processus de consultations sur la version préliminaire de son nouveau code de déontologie relatif au système de télévision en circuit fermé (CCTV), qui fournit des conseils judicieux à l'intention des utilisateurs de caméras de télévision en circuit fermé. Depuis la publication du premier code, en 2000, il y a eu beaucoup de changements sur les plans juridique et pratique en ce qui concerne l'utilisation du CCTV. Il est ressorti des consultations auprès des intervenants que bien qu'une grande partie du code initial soit toujours pertinent, une mise à jour serait indiquée. L'ébauche du code vise à garantir le maintien du droit à la vie privée malgré l'utilisation croissante des technologies destinées à surveiller les personnes.

Par ailleurs, le Commissariat achèvera bientôt son code de déontologie cadre sur l'échange de renseignements (Framework Code of Practice on Information Sharing). Ce document a été élaboré en partie en réponse au programme de transformation du gouvernement, qui vise la transformation des services gouvernementaux au moyen de la technologie. Le Commissariat a toutefois reçu un grand nombre de demandes de renseignements de la part des autorités locales, des services de police et d'autres organismes publics au sujet de l'échange de renseignements. Le code aidera les organisations à s'assurer qu'elles ont examiné les principales questions de conformité aux règles de protection des données, qui sont susceptibles d'être soulevées lors des échanges de renseignements. Le code met surtout l'accent sur l'importance de la transparence, d'un meilleur accès des sujets à l'information communiquée, de la normalisation des données et de la sécurité des données.

La sécurité

Lors du lancement du rapport annuel du Commissariat, le commissaire a mis en lumière les sérieuses défaillances dans les dispositifs de sécurité survenues dans le secteur public et privé au cours de la dernière année. Des banques, des détaillants, des ministères gouvernementaux, des organismes publics et d'autres organisations ont perdu des renseignements personnels. Le Commissariat a obtenu un engagement officiel de la part de 11 banques et sociétés d'épargne immobilière qui avaient jeté des renseignements personnels dans des poubelles à l'extérieur de leurs bureaux.

Stratégie de protection des données

Le Commissariat a lancé un processus de consultation sur sa nouvelle stratégie de protection des données à la 20^e conférence annuelle de la Privacy Laws & Business, qui s'est tenue à Cambridge le 2 juillet dernier. La stratégie explique comment le Commissariat prévoit maximiser son efficacité à long terme en proposant des pratiques exemplaires. Il précise que le Commissariat canaliserait ses ressources en matière de protection des données, sur les situations où les risques liés à une utilisation indue des renseignements personnels sont les plus élevés pour les personnes ou pour la société en général. Le Commissariat tentera également d'influer sur le gouvernement et le parlement de Westminster ainsi que sur les administrations décentralisées de façon à ce que la réduction de tout risque pour les renseignements personnels constitue un objectif dès les premières phases de l'élaboration de politiques.

L'initiative de Londres

Lors de la conférence internationale de novembre, l'« Initiative de Londres » a été lancée conjointement par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, le Commissariat à l'information du Royaume-Uni et le contrôleur européen de la protection des données. Le projet avait pour but d'élaborer des mesures concrètes pour améliorer la communication des mesures de protection des données et rendre ces mesures plus efficaces. L'Initiative a pris la forme d'une série d'ateliers, chacun d'eux portant sur un aspect différent du thème général. Le Royaume-Uni accueillera le prochain atelier sur la stratégie pour les autorités de protection des données en novembre 2007.